

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 09/06/2021

### **BIC - Dispositif temporaire de neutralisation des conséquences fiscales des réévaluations libres d'actifs (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, art. 31)**

---

#### Séries / Divisions :

BIC - PVMV ; BIC - AMT ; BIC - PROV ; DJC - COVID19 ; FORM

#### Texte :

Afin de permettre aux entreprises touchées par les conséquences de la pandémie de COVID-19 d'améliorer leur situation financière et de renforcer de leurs fonds propres, [l'article 31 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021](#), codifié à [l'article 238 bis JB du code général des impôts \(CGI\)](#), prévoit un dispositif temporaire de neutralisation des conséquences fiscales d'une réévaluation d'ensemble des actifs.

Les dispositions de l'article 31 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 sont applicables à la première opération de réévaluation constatée au terme d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

#### Actualité liée :

X

#### Documents liés :

[BOI-BIC-PVMV-40-10-60](#) : BIC - Plus-values et moins-values - Régime fiscal - Régimes particuliers - Réévaluations des éléments d'actif

[BOI-BIC-PVMV-40-10-60-30](#) : BIC - Plus-values et moins-values - Régimes particuliers - Plus et moins-values en cours d'exploitation - Réévaluations d'éléments d'actif - Dispositif temporaire de neutralisation des conséquences fiscales des réévaluations libres d'actifs

[BOI-BIC-AMT-10-30-40](#) : BIC - Amortissements - Règles de déduction - Base de l'amortissement - Biens ayant fait l'objet d'une réévaluation

[BOI-BIC-PROV-40-10-10](#) : BIC - Provisions pour dépréciation des immobilisations - Conditions d'admission

[BOI-DJC-COVID19-10](#) : DJC - COVID19 - Mesures fiscales spécifiques en période de crise sanitaire COVID19

[BOI-FORM-000090](#) : BIC - Modèle d'état de suivi des écarts de réévaluation (CGI, art. 238 bis JB)

#### Signataire des documents liés :

Bruno Mauchauffée, adjoint au directeur de la législation fiscale